

Gland, le 25 mars 2015

## **Communiqué de presse** **Hausse d'impôts. Quid du point et demi affecté à la piscine en cas d'acceptation ?**

*Le dimanche 8 mars dernier, la population glandoise a refusé la construction de la piscine couverte de Montoly. Or, dans l'arrêté d'imposition soumis au vote le 19 avril prochain, un point et demi d'impôt est directement affecté à ladite piscine. Que se passera-t-il si les Glandoises et les Glandois acceptent l'arrêté d'imposition ? La question est légitime. La municipalité, une fois de plus et par souci de transparence, tient à répondre clairement.*

Elle rappelle tout d'abord qu'en vertu du respect de la loi vaudoise sur l'impôt, l'arrêté d'imposition validé par le Conseil d'Etat le 3 décembre 2014 et soumis au vote le 19 avril prochain ne peut être modifié. On votera donc sur une augmentation de quatre points d'impôts, y compris le point et demi affecté à la piscine. En cas de refus populaire de cet arrêté, c'est celui en vigueur en 2014 qui sera appliqué en 2015

En cas d'acceptation, les recettes générées par ce point et demi affecté seront bloquées et versées sur un compte de réserve. La municipalité proposera alors au conseil communal la restitution de ce montant aux contribuables.

La municipalité avait affecté ce point et demi à la piscine par souci de transparence. Malgré les charges qui pèsent sur le ménage communal et les investissements nécessaires pour la communauté, la municipalité a décidé, en regard du résultat du vote populaire, de soustraire ces charges des prochains exercices budgétaires. Ainsi, en cas d'acceptation le 19 avril de cette hausse d'impôt, elle proposera en 2016 un arrêté d'imposition établi à 65 points.

La municipalité encourage les votantes et les votants à accepter cette hausse si nécessaire à un équilibre optimal des finances communales et au développement des prestations attendues par tout un chacun.

La municipalité

### Contacts :

M. Gérald Cretegny, syndic : 079 692 35 76

M. Daniel Collaud, municipal des finances : 079 515 68 30

M. François-Xavier Paccaud, délégué à la communication : 079 299 87 64